



14 mars 2022

Compte rendu de la réunion HCERES-SFP tenue le 3 mars par visioconférence

(Ce compte-rendu a été rédigé par la Société Française de Physique et validé par l'HCERES.)

Suite à une prise de position de la SFP du 7/2/2022 concernant les méthodologies d'évaluation,

<https://www.sfpnet.fr/pour-un-retour-a-de-meilleures-pratiques-d-evaluation-des-laboratoires>

La présidence du HCERES a proposé de rencontrer la SFP. Une rencontre de 2h par visioconférence a réuni pour l'HCERES son président Thierry Coulhon, Eric Saint-Aman (directeur scientifique), Olivier Bonneau (Sciences et technologies), Claude Guéant (Département Données), Florence Hachez-Leroy (vice-Présidente du Collège des Sociétés Savantes) et côté SFP Guy Wormser (président), Catherine Langlais (Vice-Présidente), Jean-Paul Duraud (Secrétaire général), Marc Léonetti (trésorier et membre d'un laboratoire en cours d'évaluation), Alain Fontaine (membre du bureau et ancien président), Aurélie Hourlier-Fargette (membre du Conseil d'administration et membre d'un laboratoire en cours d'évaluation).

La SFP et le HCERES s'accordent pour souligner le rôle essentiel de l'évaluation périodique par les pairs dans la vie d'un laboratoire.

1) Le référentiel d'autoévaluation (ou référentiel)

L'HCERES souligne le caractère indicatif du référentiel. Les labos peuvent ne pas remplir les rubriques qui ne s'appliquent pas à leur cas et rajouter les informations qui ne figurent pas dans le référentiel. La SFP indique que le HCERES doit communiquer plus fortement cet aspect ainsi que sur le fait que l'évaluation doit avant tout être qualitative.

La SFP remarque que le caractère voulu universel du référentiel, avec une partie très développée d'indicateurs autour des applications, peut donner l'impression aux laboratoires de physique fondamentale qu'ils ne sont pas « dans les clouds ». Le HCERES rappelle que l'évaluation des laboratoires est une évaluation en contexte : il est tenu compte du profil d'activités déclaré par le laboratoire et du territoire d'implantation.

Concernant la collecte des données, la SFP indique deux principes forts :

1. Ne demander aucune donnée qui ne sera pas utilisée. Indiquer clairement les raisons pour lesquelles cette donnée est demandée et comment elle sera traitée.

Le HCERES indique qu'un groupe de travail a été formé à ce sujet.

2. Ne jamais demander des données dont on sait qu'elles sont disponibles par ailleurs, via les



Société Française
de Physique

organismes ou établissements.

Le HCERES indique qu'aucun système d'informations n'est vraiment satisfaisant et qu'ils ne sont pas interconnectés. Une action de la part des Sociétés Savantes pour obtenir une plus grande ouverture des informations utiles au HCERES vers les organismes et établissements pourrait être utile. Concernant les données relatives aux publications, le HCERES indique qu'elle n'a pas besoin d'autres informations que celles qui sont stockées dans HAL par beaucoup d'unités. Dans ce cas, la collecte des informations sera automatique côté HCERES. La SFP soutient pleinement cette approche.

2) Evaluation de la « trajectoire » ou « stratégie » du laboratoire

La SFP souligne que l'inclusion de l'examen de la trajectoire ou « stratégie » du laboratoire pour les 5 ans à venir doit être partie intégrante de l'évaluation. L'HCERES revendique de se centrer sur un examen « ex-post », c'est à dire du bilan, mais reconnaît que l'existence même d'une stratégie fait partie des résultats du laboratoire et donc du bilan. La SFP souligne que ce message doit être diffusé de façon très explicite. Lors de la discussion, il est apparu une certaine confusion sur le mot « projet » : il ne s'agit bien évidemment pas ici d'examiner de façon détaillée un projet spécifique du laboratoire en termes de ressources ou de calendrier. Pour éviter toute ambiguïté utiliser donc « stratégie du laboratoire » ou « trajectoire du laboratoire ».

3) Modalités des visites

La SFP insiste pour les visites s'effectuent en présentiel sauf pour les toutes petites unités. Le HCERES indique qu'il y a autant, toutes disciplines confondues, de chercheurs et enseignants-chercheurs (15000 environ) dans les ~1000 unités de moins de 30 personnes que dans les 50 unités de plus de 200 personnes et que les retours sur les visites effectuées de façon distancielle du fait de la pandémie ont été très positifs. La SFP reconnaît bien sûr quelques avantages aux visites distancielles mais le manque d'interactions informelles, l'absence de la visite des installations et infrastructures du laboratoire, le manque de contact humain sont vraiment rédhibitoires. La visite est essentielle pour l'évaluation des innovations technologiques et reconnaît la place des personnels et savoir-faire techniques

L'HCERES indique pour les laboratoires de physique la question ne se pose pas vraiment puisque 82% des personnels de ce domaine seront visités en présentiel.

La SFP recommande fortement d'inclure la communauté de façon explicite dans le mécanisme du retour d'expériences, la consultation des présidents des organismes et établissements ne pouvant s'y substituer. Elle propose que les sociétés savantes puissent y jouer un rôle.

4) Composition du comité de visite

La SFP insiste pour que les experts choisis parmi les pairs de façon ad-hoc pour chaque laboratoire soit majoritaire au sein du comité. L'HCERES indique qu'il souhaite y inclure une fraction significative d'experts « récurrents » (experts-panels), recrutés dans un vivier pour lequel un appel à candidatures est en cours. Le comité est complété d'experts proposés par les instances nationales d'évaluations



Société Française
de Physique

individuelles (CoNRS, CSS, CNU), de personnels d'appui à la recherche et d'experts complémentaires (y compris internationaux). Ces experts-panels devront visiter entre 4 et 6 laboratoires par an et sont missionnés pour 3 ans. Une demande d'aide est formulée à la SFP et aux sociétés savantes pour aider à constituer ce vivier, notamment pour les experts internationaux. Le HCERES indique qu'il ne sera pas demandé à ces experts de faire des notations ou des classements inter-laboratoires. Il n'y aura pas réécriture a posteriori par ces groupes d'experts des rapports de visite. La SFP tient beaucoup à la présence d'experts internationaux dans les laboratoires où c'est approprié. Cette présence sera énormément facilitée par le côté ad-hoc des experts. De plus, elle craint que ces experts récurrents se coupent de leur recherche et ne disposent pas de suffisamment des expertises spécifiques nécessaires pour un laboratoire donné.¹ Un consensus n'est pas trouvé sur cette question de composition du comité.

Comme rappelé au point 3, un autre aspect très important pour les laboratoires de physique (ainsi qu'à d'autres disciplines bien sûr) est de s'assurer que l'évaluation donne toute sa place aux aspects techniques et au personnel technique. Un nombre suffisant d'experts spécialisés émanant de ces corps de métiers devra faire partie des comités d'évaluation. Le HCERES en convient.

Suite à cette discussion tenue dans un esprit constructif et collégial, il est acté que :

- La SFP rédigera un compte-rendu qui sera transmis au HCERES pour commentaires avant sa diffusion large au nom de la SFP
- Un contact restera établi entre le HCERES et la SFP, ou plus généralement les sociétés savantes, notamment pour la réflexion autour des phases de concertation ou de retour d'expérience, en préparation de la prochaine vague d'évaluation.

¹ Message transmis par l'HCERES après la réunion. « Le HCERES souligne que la charge de travail annuelle demandée à ses experts sera équivalente à celle des experts des instances d'évaluations individuelles (CoNRS, CNU par exemple) et que la durée de leur mission (3 ans) sera en revanche plus limitée. Le HCERES rappelle que la composition du comité fait l'objet d'une concertation entre le conseiller scientifique et le laboratoire de telle sorte à s'assurer que l'ensemble des expertises du laboratoire est bien couvert par le comité dans sa composition. »